

Réponse email de la SNCF le 4 juin 2014

Bonjour Messieurs

Tout d'abord, merci pour votre retour

Je souhaiterais toutefois apporter quelques points d'explications complémentaires :

Comme vous avez peut-être déjà pu le remarquer, des travaux ont été engagés dans l'ex local Frantour la semaine même ou nous nous sommes rencontrés

Alors que nous vous annonçons de toute bonne foi que ce projet était au point mort voire abandonné, le Conseil Général relançait les travaux

Ci-dessous le programme prévisionnel qu'il nous a communiqué par la suite

Travaux Bâtiments :

le planning de chantier a été mis au point avec l'entreprise.

Préparation : semaine 21 (19 au 23/05)

Réception des travaux : 16/06/2014

Installation du contrôle d'accès : 1ère quinzaine de juin

Livraison et pose des supports vélos :

date de pose des supports vélos : le 25 juin 2014.

Mise à disposition du local à la SNCF avec état des lieux : 27/06/2014

En ce qui concerne la « politique tarifaire inadaptée » de Gares et Connexions, et comme nous vous l'avions expliqué lors de notre entrevue, il ne s'agit pas d'une fantaisie de l'entreprise, mais bien de règles strictes concourant au traitement égalitaire de n'importe quelle entreprise ferroviaire dans une gare ; TER étant une entreprise ferroviaire, elle est soumise à ces règles dites de « tarifs régulés » veillées par l'Autorité de Régulation des Autorités Ferroviaires

Pour votre information, ci-dessous un extrait de ce que vous pouvez retrouver sur le site internet de l'ARAF <http://www.regulation-ferroviaire.fr/>

“Le secteur ferroviaire, comme d'autres industries de réseau, se devait d'être doté d'une Autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires a pour mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des usagers et des clients des services de transport ferroviaire. Elle veillera notamment à l'accès sans discrimination des entreprises ferroviaires au réseau ferré.

Ses décisions sont prises par un collège de sept personnalités indépendantes, choisies pour leurs compétences en matière ferroviaire, juridique ou économique”

Enfin, nous confirmons bien le rendez-vous du 04/07 prochain, pour le test des goulottes à vélos dans la trémie sud du quai D/E

Je précise toutefois que la réalisation « en dur » de cette rampe d'ici la fin de l'année, sera soumise à la validation du financement par RFF et des charges de travail de nos services techniques

Dans l'attente de vous revoir pour cette expérimentation, je vous souhaite de belles journées à vélo, comme la promenade à Tain tout récemment

Ps : les participants SNCF a notre rencontre du 20/05 dernier

- Marc Pibo Directeur Départemental, Etablissement Voyageurs de Drôme-Ardèche

- Jacques Camand Responsable du pôle Services, Direction TER Rhône-Alpes
- Pascal Frachisse, Chargé d’Axe Vallée du Rhône – Diois – Ardèche, Direction des Lignes TER Rhône-Alpes

Marie-Françoise BRUN

Directrice des Gares

Etablissement Voyageurs Drôme-Ardèche

2 rue du clos Gaillard

26000 Valence

marie-francoise.brun@sncf.fr

Fixe : 04 75 79 53 71 (547 371)

Port : 06 01 27 03 91